

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de construction de la nouvelle usine des eaux de LAVAL AGGLOMÉRATION, à Changé, au lieu-dit «La Biochère» et des conduites de transfert d'eau associées sur les communes de Changé, Laval et Saint-Jean-sur-Mayenne (53)

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle usine des eaux de LAVAL AGGLOMÉRATION, à Changé, au lieu-dit « La Biochère » et des conduites de transfert d'eau associées sur les communes de Changé, Laval et Saint-Jean-sur-Mayenne (53), pour lequel des demandes d'autorisation environnementale, de servitudes de passage et de modification de l'arrêté d'utilité publique en date du 13 août 2009 ont été déposées par Laval Agglomération – Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferrié – 53008 Laval, une enquête publique unique est ouverte du **lundi 24 janvier 2022 à 14h00 au mercredi 23 février 2022 à 17h30 inclus**. À l'issue de la procédure, les décisions préfectorales susceptibles d'être prises sont une autorisation environnementale, une autorisation de servitudes de passage pour les canalisations d'eau sur des propriétés privées et une modification de l'arrêté instaurant les périmètres de protection de la prise d'eau de Changé ou des refus motivés. Monsieur Bertrand JALLU, responsable de région de coopérative agricole en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés dans chacun des sites suivants :

- en mairie de Changé (Hôtel de Ville – 6 place Christian d'Elva), siège de l'enquête,
- au centre administratif municipal de Laval (place du 11 novembre),
- et en mairie de Saint-Jean-sur-Mayenne (36 rue Maurice-Courcelle).

pendant trente-et-un jours consécutifs, du lundi 24 janvier 2022 au mercredi 23 février 2022, pendant toute la durée de l'enquête.

Ces documents sont accessibles au public pendant les heures d'ouverture au public, à titre indicatif :

- à la mairie de Changé : lundi 13h30-17h30 ; mardi au vendredi 8h30-12h00/13h30-17h30 ; samedi 9h00-12h00 ;
- au centre administratif municipal de Laval : lundi 9h00-12h00/13h30-17h30 ; mardi au vendredi 8h00-17h30 ; samedi 8h00-13h00 ;
- à la mairie de Saint-Jean-sur-Mayenne : lundi au vendredi 9h00-12h00/14h00-18h00 ; samedi 9h00-12h00.

En outre, le dossier de l'enquête pourra être consulté sur un poste informatique à disposition du public en mairies de Changé et Saint-Jean-sur-Mayenne.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance selon ces modalités et formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

--> soit en les consignants directement sur le registre d'enquête à disposition du public en mairies de Changé et Saint-Jean-sur-Mayenne et au centre administratif municipal de Laval ;

--> soit en les adressant par écrit, à la mairie de Changé, à l'attention de M. le commissaire enquêteur - « Projet de construction de l'usine des eaux de Laval Agglomération à Changé » ;

elles seront annexées au registre ;

--> soit par voie électronique, à l'adresse suivante :

pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr en précisant en objet « Projet de construction de l'usine des eaux de Laval Agglomération à Changé ». Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne peut excéder 5 méga octets. Si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties, numérotées et bien identifiées, afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, selon le calendrier suivant :

→ Changé	lundi 24 janvier 2022	14h00-17h00
→ Saint-Jean-sur-Mayenne	jeudi 3 février 2022	15h00-18h00
→ Changé	samedi 12 février 2022	9h00-12h00
→ Laval	vendredi 18 février 2022	14h00-17h00
→ Changé	mercredi 23 février 2022	14h30-17h30

Le dossier d'enquête est consultable sur le site Internet des services de l'État en Mayenne : www.mayenne.gouv.fr > (onglet) Politiques publiques > Environnement, eau et biodiversité > Enquêtes publiques hors ICPE > Divers > Autorisation environnementale – Construction usine eau potable – Changé. Il y sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions reçues par voie électronique seront accessibles sur le même site Internet, même rubrique.

Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet dont une étude d'impact et son résumé non technique qui ont fait l'objet d'un avis sans observation de la mission régionale d'autorité environnementale des Pays-de-la-Loire à la date du 13 septembre 2021.

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès de Laval Agglomération - M. Thierry CHOCHON, responsable service production d'eau potable – (Tél. : 02-53-74-13-93 - thierry.chochon@agglo-laval.fr).

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront disponibles sur le site Internet des services de l'État, rubrique susmentionnée, en mairies de Changé, Laval et Saint-Jean-sur-Mayenne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera par ailleurs possible d'en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Mayenne (coordonnées ci-dessus).